SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE
SCOT
SUD LOIRE

**REUNION DU BUREAU DU SCOT SUD LOIRE**
**DU JEUDI 12 NOVEMBRE 2024**
**Compte Rendu**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Christophe | BAZILE | Président | Visio |
| Gilles | THIZY | 1er Vice-président | Présent |
| Pierre | VERICEL | 2ème Vice-président | Visio |
| Bernard | SOUTRENON | 3ème Vice-président | Présent |
| François | DRIOL | 4ème Vice-président | Visio |
| Patrick | LEDIEU | 5ème Vice-président | Excusé |
| Gérard | DUBOIS | 6ème Vice-président | Présent |
| David | FARA | 7ème Vice-président | Visio |
| Patrick | BOUCHET | 8ème Vice-président | Présent |
| Philippe | POURTIER | SCOT Sud Loire | Présent |
| Christine | BERNARD | Forez-Est | Visio |
| Arnaud | CARRE | Loire-Forez | Excusé |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Annick | DELORME | St Etienne Métropole | Présente |
| Laurent | DRILLON | SCOT Sud Loire | Présent |
| Benoît | GAY | Epures | Excusé |
| Christophe | MALAVAUD | Forez-Est | Excusé |
| Emilie | DEGRAIX | Monts du Pilat | Excusée |
| Patricia | SALA | Monts du Pilat | Excusée |
| Catherine | ARAUD RUYAND | Epures | Présente |
| Ghislaine | CORTEY | Epures | Présente |
| Ludovic | MEYER | Epures | Excusé |

Le Président ouvre la séance à 13h00.

Le directeur annonce l'ordre du jour qui portera notamment sur la relecture complète du DOO :
1/ Calendrier
2/ Mise en œuvre du SCoT et gestion du syndicat mixte
3/ Relecture du DOO

1/ Rappel du calendrier d'arrêt

Le comité syndical se réunira le 16 décembre prochain ; le comité de pilotage des PPAS le 14 novembre.
Dans l'intervalle, suite à la réunion technique avec la DDT, il a été organisé un point de réécriture le 27 novembre.
En amont de ce point, le Préfet et le Président ont organisé un temps d'échange téléphonique le jeudi 8 novembre entre 19h et 20h.

Le Président revient alors sur le point téléphonique organisé avec le Préfet sur le thème de l'habitat. Il en reprend les trois principales conclusions :

- Intégrer les + 10 000 habitants de Saint-Etienne dans la prospective démographique en les justifiant par « l'histoire du territoire »
- Bien inscrire comme arbitrer ces + 10 000 habitants en renouvellement urbain strict – et dans le DOO et dans la justification des choix.
- Garantir un équilibre de croissance fondé sur le renforcement des centralités, notamment en proportionnant les croissances à la croissance réelle de la population. Sur ce point, EPURES a rédigé une proposition de rédaction qui permet d'acter cela dans le DOO et la justification des choix.

L'impact de cette proposition sur la rédaction des PLUi risque d'être complexe, notamment sur la base d'évaluations régulières.
Le Président point la difficulté à suivre ces mesures à l'échelle des secteurs.
Après les échanges, les élus considèrent comme logique la demande de l'Etat sur ce point.

Le Président revient cependant sur l'importance de disposer d'un courrier d'avis de l'Etat plus positif que ceux reçus précédemment.

2/ Mise en œuvre du SCoT et gestion du syndicat mixte

Mise en œuvre du SCoT (document joint)

- Avis sur le PPRM Ondaine

Les élus valident la proposition d'avis favorable.
Gilles Thizy indique qu'il sera demandé la création d'une commission départementale de suivi des PPRM (comme dans tous les autres départements).

- PC / CDAC La Fouillouse

Les élus donnent un avis favorable et désignent M. Ledieu pour représenter le SCoT le 28 novembre à 14h30 en CDAC.

Il est rappelé le lien entre ce projet et celui qui pourrait être développé par Auchan et Cultura. Le Président met au débat une position d'abstention pour le SCoT si ce projet est déposé : cette proposition est validée après un débat sur les équilibres commerciaux entre centre et périphérie. Lors de ce débat, il est notamment rappelé l'importance du cadre à donner dans le DAACL quant à la croissance potentielle des surfaces dans les SIP.

- Demande de décalage d'un corridor écologique pour un projet photovoltaïque

Les élus du Bureau donne une suite favorable à cette demande de la commune de L'Hôpital-le-Grand sous réserve de demandes de tiers intéressés par le maintien de cette limite.

Gestion du syndicat mixte : le directeur présente, en amont du DOB, un point sur les axes principaux de gestion.

- Pour 2024, l'atterrissage a dû être fortement maîtrisé du fait de la réduction de la DGD versée par l'Etat et du fait des surcoûts d'AMO Juridique. Pour rappel, la limite de 5% des recettes réelles de fonctionnement pour 2024 est fixée à 31 150 euros, soit une somme à peine supérieure à la perte de DGD.
- Pour les budgets 2025 et 2025, il sera demandé une augmentation de 15% des participations aux EPCI pour compenser le désengagement probable de l'Etat ainsi que les coûts d'enquête publique.

Augmentation 2025 /2024

| | |
|---|---|
| 54 825,00 € | SEM |
| 18 600,00 € | LFA |
| 13 335,00 € | FE |
| 2 490,00 € | CCMP |
| **89 250,00 €** | |

- Enfin, le directeur signale un travail en cours sur les imputations pour récupérer du FCTVA à compter de 2026.

3/ Examen du DOO

L'examen linéaire du DOO permet à EPURES d'intégrer les arbitrages des élus dans sa rédaction. Une deuxième séance de travail est programmée le 14 novembre de 12h30 à 14h00 pour achever la relecture.

Le Président lève la séance du Bureau à 15h00.